



Nombre de conseillers.....	17
En exercice.....	17
Présents à la séance.....	11
Pouvoirs.....	3
Excusés.....	3

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022**

**N°2022-04-19 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES AIDES A DOMICILE - BUDGET  
PRIMITIF 2022**

Le jeudi 14 avril 2022 à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le 7 avril 2022.

Mesdames Roselyne BORDES, Marie-Catherine HERRMANN, Corinne CARCREFF,  
Maria JEANNEY, Liliane GONNIN et Josiane CADET  
Messieurs Pierre-Yves MARTIN, Jean-Pierre BARATTA, Olivier MARKARIAN, Pascal  
CHOMEL et Patrick QUALITE

Lesquels forment la majorité des membres du conseil d'administration du CCAS et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**Pouvoirs :**

Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Josiane CADET  
Monsieur Gérard ATTARD donne pouvoir à Monsieur Patrick QUALITE  
Monsieur Marcel BARBES donne pouvoir à Roselyne BORDES

**Excusée :**

Mesdames Nathalie JOLY et Marie-Laure HODE  
Monsieur Jean-Marie THERY

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance Madame Florence AUVRAY a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220414-2022-04-19-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2022  
Date de réception préfecture : 22/04/2022

<b>Section d'investissement</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1.200,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES 53.581,37
49	PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES 726,17
<b>Total des dépenses d'investissement</b> <b>55.507,54</b>	
<b>Recettes</b>	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT reporté 44.957,54
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 4.350,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 0,00
28	OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 6.200,00
<b>Total des recettes d'investissement</b> <b>55.507,54</b>	

Annexe 1 : BP 2022 du budget annexe du service des soins à domicile.

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 Avril 2022.


  
**Pierre-Yves MARTIN**  
 Président du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
 093-269300182-20220414-2022-04-19-DE  
 Date de télétransmission : 22/04/2022  
 Date de réception préfecture : 22/04/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*